



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-33

**OBJET : ANIMATION MUSICALE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE AUX RESIDENTS DES
ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES**

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h2>Accusé de Réception</h2> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230633-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023</p>
--	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DELIBERATION 2023-06-33

OBJET : ANIMATION MUSICALE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE AUX RESIDENTS DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES

Rapporteur : Evelyne ROHO

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) organise les après-midi Cabaret en janvier. Cet évènement offert aux herblinois de 65 ans et plus s'est tenu en 2023, après son annulation deux années consécutives en raison de la crise sanitaire.

Toutefois, en 2021 et 2022, une proposition alternative en plein air a été organisée : les après-midi champêtre. Cette dernière est réitérée pour l'été 2023 également dans le cadre de « ça bouge dans les parcs ».

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées de la commune sont conviés aux après-midi Cabaret. Toutefois, certains résidents de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.) des Bigourettes et de la Bourgonnière ont parfois des difficultés à y participer en raison de leur perte d'autonomie.

Ainsi, une animation musicale sera offerte par le C.C.A.S. aux résidents de ces établissements en fin d'année. 175 résidents sont concernés par cette proposition.

Le budget prévisionnel pour l'année 2023 est estimé à 3 500 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondant à cette action.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 30 juin 2023

Publié le 04 juillet 2023